**[66:A:6]**

 **Affidavit de réponse**

 [*no du dossier de la cour*]

 COUR DIVISIONNAIRE

 [*intitulé de l'instance*]

 AFFIDAVIT DE [*nom*]

 Je soussignée, [*nom*], de la/du [*cité, ville, etc.*] de ..., dans le/la [*comté, municipalité régionale, etc.*] de ..., procureure, DÉCLARE SOUS SERMENT :

1. Je suis la procureure de la ville de ... (ci-après appelée «la ville»).

2. La présente requête porte sur une ordonnance en date du [*date*] de la Commission des affaires municipales de l'Ontario qui a approuvé le règlement de la ville adopté le [*date*], et portant ce numéro [*numéro*] avec les modifications apportées à celui-ci par le règlement [*numéro*] adopté le [*date*].

3. Le règlement [*numéro*] modifie le zonage d'une parcelle de terrain située au bord de l'eau à l'extrémité sud de la route [*nom*], en faisant passer cette parcelle d'une zone d'aménagement planifié à une zone d'industrie lourde; il crée ainsi une nouvelle zone de développement industriel au bord de l'eau, pour permettre l'aménagement d'installations portuaires et l'attribution des droits d'usage qui y sont accessoires, sous réserve des conditions prévues au règlement et en conformité avec le plan officiel de la ville.

4. Une copie du règlement [*numéro*] et une carte du secteur touché constituant l'annexe [*numéro*] du règlement en cause sont jointes comme pièce «A» au présent affidavit.

5. Le [*date*], le conseil d'aménagement de la ville a procédé à un premier examen de la requête no [*numéro*] demandant que le zonage actuel «A-P» (aménagement planifié) de la parcelle en cause soit changé pour «M-4» (industrie lourde), afin de permettre l'aménagement d'un port et des industries connexes.

6. Un avis d'audience publique a été donné le [*date*]. Le [*date*], le conseil d'aménagement a tenu une audience publique et [*nom*] y a comparu pour le compte d'un groupe d'habitants du secteur touché. Il a été résolu à l'unanimité de reculer d'un mois l'examen de la requête pour permettre l'achèvement des rapports sur les divers aspects de l'aménagement proposé, et de tenir une audience publique après avoir avisé les personnes figurant au dossier comme parties intéressées lorsque les rapports seraient prêts.

7. Le [*date*], le conseil d'aménagement a tenu une audience publique après avoir avisé toutes les personnes intéressées. Après avoir noté que l'on a fait circuler les divers rapports demandés par le conseil parmi les personnes concernées, et après avoir entendu et pris en considération les motifs d'opposition additionnels que celles-ci désiraient exprimer, le conseil d'aménagement a adopté à l'unanimité une résolution recommandant que le conseil approuve la requête et mette en oeuvre le projet sous réserve des recommandations du directeur de l'aménagement et de l'ingénieur de la ville.

8. Le [*date*], le conseil de la ville a tenu une assemblée publique en vue d'examiner, entre autres, la recommandation susmentionnée du conseil d'aménagement. Un avis a été donné à toutes les personnes figurant au registre du conseil d'aménagement comme personnes intéressées à la présente affaire. [*Nom*], avec les autres opposants, était présent à l'assemblée, et il a fait valoir son point de vue devant le conseil concernant le rapport du conseil d'aménagement. Le conseil a adopté une résolution acceptant le rapport du conseil d'aménagement concernant la requête en modification du zonage des biens-fonds en cause.

9. Le [*date*], la ville a donné avis de son intention de présenter à la Commission des affaires municipales de l'Ontario une requête en approbation du règlement municipal en cause. La ville a reçu treize oppositions à ce règlement, y compris celles des présents requérants, et elle les a transmises à la Commission des affaires municipales de l'Ontario le [*date*] avec la requête en approbation du règlement.

10. Une copie de l'affidavit de signification de [*nom*] fait le [*date*] et déposé est jointe comme pièce «B» au présent affidavit.

11. Le [*date*], la ville a reçu une lettre de la Direction de l'administration des plans du ministère des Services gouvernementaux proposant des modifications au règlement [*numéro*]. Le [*date*], le conseil de la ville a adopté le règlement [*numéro*] afin de modifier le règlement [*numéro*] conformément aux recommandations précitées.

12. Le [*date*], la ville a envoyé une lettre à la Commission des affaires municipales de l'Ontario expliquant le règlement municipal modificateur [*numéro*] et demandant à la Commission de donner la directive que l'avis relatif à ce règlement soit seulement donné aux personnes ayant déposé des oppositions et à toute autre personne dont la participation serait jugée nécessaire par la Commission. Le [*date*], la Commission des affaires municipales de l'Ontario a informé la ville par lettre que l'avis relatif au règlement [*numéro*] devait être donné par la poste de la manière habituelle.

13. Des copies des lettres visées au paragraphe 12 ci-dessus sont jointes comme pièce «C» au présent affidavit.

14. Le [*date*], la ville a demandé, par voie de requête, à la Commission des affaires municipales de l'Ontario d'approuver le règlement [*numéro*] avec les modifications que lui apportait le règlement [*numéro*].

15. La pièce «D» ci-jointe est une copie de l'affidavit du greffier de la ville, [*nom*], fait le [*date*] et déposé, ainsi que des pièces qui sont jointes à cet affidavit.

16. Le [*date*], la ville a reçu de la Commission des affaires municipales de l'Ontario un avis de rencontre relatif à une audience prévue pour le [*date*], ainsi qu'une directive selon laquelle cet avis d'audience devait être envoyé aux opposants et à certaines autres personnes dont l'identité se trouvait précisée.

17. Le [*date*], l'avis d'audience a été envoyé par courrier recommandé aux opposants et par courrier ordinaire de première classe aux autres personnes. La pièce «E» ci-jointe constitue une copie de l'affidavit de signification de [*nom*] fait le [*date*] et déposé, ainsi que des pièces qui sont jointes à cet affidavit.

18. Le [*date*], [*nom*] m'a informé par téléphone qu'il avait remis une lettre à la Commission des affaires municipales de l'Ontario indiquant qu'il avait été mandaté par les opposants pour les représenter à l'audience et demandant un ajournement de celle-ci. Il m'a dit que, si l'audience était convoquée le lendemain, il demanderait un ajournement.

19. [*Nom*] m'a dit que la durée éventuelle de l'audience l'inquiétait parce qu'il avait d'autres engagements cette semaine-là. Il a proposé qu'une réunion soit tenue en vue de régler certaines des questions en litige et, ainsi, de raccourcir l'audience. Nous avons convenu de nous réunir dans mon bureau à/au [*adresse*] à [*heure*] le [*date*]. J'ai attendu [*nom*] au moment convenu, mais il ne s'est pas présenté à mon bureau et il ne m'a pas téléphoné pour annuler la réunion.

20. Le [*date*], peu de temps avant l'audience, [*nom*] est venu me voir dans la salle du conseil et s'est excusé de ne pas s'être présenté à la réunion; il a tenté de justifier son absence en disant qu'il avait dû amener son chien chez le vétérinaire. Je ne me rappelle pas que nous ayons alors discuté de la longueur éventuelle de l'audience.

21. Au début de l'audience, [*nom*] a demandé un ajournement et je me suis opposée à cette demande. La Commission a écouté les arguments des deux parties et elle a rejeté la motion en ajournement, pour ensuite déclarer qu'il était d'intérêt public de continuer l'audience.

22. J'ai lu à la Commission un résumé des prétentions que j'allais faire valoir au nom de la ville, puis j'ai donné une copie de ce résumé au président de la Commission ainsi qu'à [*nom*]. Je n'ai fait aucune déclaration à la Commission sur le nombre de mes témoins. Une copie du résumé précité est jointe comme pièce «F» au présent affidavit.

23. Pendant la période du dîner, [*nom*] m'a demandé combien de temps il me faudrait pour présenter les prétentions de la ville. Je lui ai dit que je n'avais aucune idée de la nature de ses motifs d'opposition, mais que, au fur et à mesure que j'en connaîtrais la teneur, je saurais à quel genre de prétentions j'aurais à faire face. Il m'a demandé combien d'autres témoins j'allais appeler, et je lui ai dit que je le saurais seulement plus tard dans l'instance parce que je ne connaissais pas encore sa preuve.

24. J'ai effectivement alors dit, à [*nom*] que j'avais préparé 17 témoins et que, dans l'éventualité où je devrais tous les appeler à témoigner, l'audience pourrait bien durer au moins deux jours. Je n'ai aucunement dit à [*nom*] ou à quiconque que j'avais l'intention d'appeler la totalité ou une partie de mes 17 témoins, et je ne me suis engagée d'aucune manière à le faire.

25. Je ne me rappelle pas que [*nom*] m'ait demandé s'il pouvait sans problème laisser ses témoins rentrer chez eux. [*Nom*] avait informé la Commission au début de l'audience qu'il n'avait aucun témoin expert.

26. J'ai appelé trois témoins pour le compte de la villle. Le directeur de l'aménagement, [*nom*], a donné son avis concernant les différents aspects économiques du projet; l'ingénieur de la ville, [*nom*], a dressé une esquisse des frais que devrait engager la ville pour offrir les services accessoires à ces installations dans un avenir prévisible, et il a parlé des conséquences environnementales du projet; le président du comité sur les installations portuaires, [*nom*], a expliqué les incidences du projet pour les usagers du port.

27. Je me suis opposée à certaines questions posées à ces témoins lors du contre-interrogatoire, parce ce qu'il était nécessaire de posséder des connaissances d'expert pour pouvoir y répondre et que ces témoins n'avaient pas la compétence nécessaire pour témoigner en cette qualité. Le président a accepté mes prétentions et il n'a pas permis que ces questions soient posées.

28. Après le contre-interrogatoire de [*nom*], j'ai déclaré à la Commission que la preuve de la ville était complétée. Le président a alors demandé à [*nom*] s'il avait d'autres éléments de preuve à présenter et celui-ci a répondu par la négative. Le président m'a ensuite demandé si j'avais d'autres éléments de preuve à présenter et j'ai demandé une brève suspension d'audience pour examiner cette question.

29. Pendant la suspension de l'audience, j'ai décidé de clore ma preuve. J'ai communiqué cette décision à la Commission au moment de la reprise de l'audience. [*Nom*] a alors fait une deuxième demande d'ajournement et le président a rejeté sa demande. Une période nous a ensuite été accordée pour préparer notre argumentation. Après la présentation de nos argumentations respectives, le président a rendu une décision orale accueillant la requête et approuvant les deux règlements en cause.

DÉCLARÉ SOUS SERMENT, etc.